

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20160624-CG-2016-3-1-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2016

Publication : 01/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation Ludovic LIONS,  
chef du service administratif de l'Assemblée



Conseil départemental  
**Haut-Rhin** 

**Communication**

du Conseil départemental

N° CG-2016-3-1-1

Séance du vendredi 24 juin 2016

**COMMUNICATION  
GESTION DE LA DETTE DEPARTEMENTALE  
EXERCICE 2015**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme FUCHS donne procuration à M. BECHT.  
Mme GROFF donne procuration à M. WITH.  
Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
M. MULLER donne procuration à Mme MARTIN.  
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

- VU L'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L 3211-2 al. 2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation au Président du Conseil Général en matière d'emprunts et d'opérations financières,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-3-1-3 du 2 avril 2015 et n° CG-2015-4-1-4 du 16 avril 2015 leurs annexes relatives aux délégations de compétences du Conseil départemental au Président du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général 2014-2-1-5 du 14 mars 2014 relative au projet de budget primitif 2014,
- VU les délibérations du Conseil Général 2015-6-1-8 du 26 juin 2015 et 2015-7-1-3 du 16 octobre 2015 relatives aux Décision Modificative n° 1 et 2 du budget 2015,

- VU la délibération du Conseil Général 2016-2-1-4 du 18 mars 2016 relative au projet de budget primitif 2016,
- VU l'avis de la Commission des Finances et du Budget en date du 18 mars 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

➤ donne acte au Président de la communication relative à la gestion de la dette départementale en 2015.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité